

**BRANCHE FLEURISTES VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Dispositif de formation	Thème ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES		
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)
			Entreprises de moins de 50 salariés exclusivement	Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES	Formations métiers Fleuristes	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Formations métiers Vente des animaux familiaux	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Formations métiers Services aux animaux familiaux	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Hygiène Sécurité	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Techniques de vente	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Modules pilotage d'une entreprise ( Gestion, RH)	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Formations longues hors ProA	600 h	20 €/h	OUI	12 €/h

Dispositif de formation	Thème ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES		
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)
			Entreprises de moins de 50 salariés exclusivement	Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES	Langues	100 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Accueil, Communication, Comptabilité	28 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Management	35 h	35 €/h	OUI	12 €/h
	Bilan de compétences	24 h	85 €/h	OUI	12 €/h
	Secourisme, AFGSU, SSIAP	21 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	POE	400 h	7 €/h	NON	NON
	Accompagnement VAE	24 h	Plafond de 85 €/h	NON	NON

**BRANCHE FLEURISTES VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS**

**ALTERNANCE**

			ALTERNANCE	
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Aide à la fonction tutorale
			Toutes catégories d'effectifs	
Dispositif de formation	Thème ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge		
	Formation de tuteur ou maître apprentissage	40 h	15 €/h	NON
			ALTERNANCE	
			Coût pédagogique (Forfait en euros)	Aide à la fonction tutorale
			Toutes catégories d'effectifs	
Dispositif de formation	Thème ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge		
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	BP Fleuriste	980 h	9,15 €/h	OUI (1)
	BTM Toilettier canin et félin	450 h	9,15 €/h	OUI (1)
	Bac pro technicien vente en animalerie	1200 h	9,15 €/h	OUI (1)

Rémunération Contrats de professionnalisation			
Rémunération Contrats de professionnalisation	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Inférieur au BAC pro ou titre professionnel équivalent	55 % du SMC	70 % du SMC	Minimum SMIC ou 95 % du salaire conventionnel
Titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de niveau IV	65 % du SMC	80 % du SMC	

La loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic pour les titulaires d'un contrat de professionnalisation. Le montant varie selon l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire. Valeur du smic au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 10,03 €/h soit 1 521,22 € pour 151,67 h de travail mensuel.

**BRANCHE FLEURISTES VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS**

ALTERNANCE	
Dispositif de formation	Toutes catégories d'effectifs
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	<p><a href="https://www.francecompetences.fr/IMG/xlsx/referentiel_des_npec-2.xlsx">Pour connaître, le coût contrat annuel défini par la branche professionnelle ou la CPNE et validé par France Compétences, consulter le lien :  https://www.francecompetences.fr/IMG/xlsx/referentiel_des_npec-2.xlsx</a></p>

Rémunération Contrats d'Apprentissage - Code du travail			
Année d'Apprentissage	moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et +
1ere année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC

La loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic pour les signataires d'un contrat d'apprentissage.  
Le montant varie selon l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire.  
Valeur du smic au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 10,03 €/h  
soit 1 521,22 € pour 151,67 h de travail mensuel.

**BRANCHE FLEURISTES VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS**

**CPF**

Dispositif de formation	Modalité de départ en formation	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES	
		Coût pédagogique	Salaires
		Toutes catégories d'effectifs	
	CPF hors accord employeur	Dans la limite du double du montant affiché sur votre compte CPF sur le site	
<b>CPF dont :</b> - Permis B et Poids Lourd - Langues - Bilan de compétences - Accompagnement VAE - Formations diplômantes - Titres professionnels	CPF avec accord employeur	Dans la limite du double du montant affiché sur votre compte CPF sur le site "moncompteactivité"	Forfait de 15 €/ h de CPF mobilisé si la formation se réalise sur temps de travail et dans la limite du montant pris en charge pour le coût pédagogique de cette formation